



Bruxelles, le 14 avril 2026
(OR. en)

7702/26

LIMITE

CORLX 312
CFSP/PESC 444
EPF AM 30
FIN 471
COAFR 82
ACP 30
COPS 169
POLMIL 138

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2022/667 relative à une mesure d'assistance prenant la forme d'un programme général de soutien à l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix pour la période 2022-2024

DÉCISION (PESC) 2026/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision (PESC) 2022/667 relative à une mesure d'assistance
prenant la forme d'un programme général de soutien à l'Union africaine
au titre de la facilité européenne pour la paix pour la période 2022-2024**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 41,
paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 21 avril 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/667¹ qui a institué une mesure d'assistance prenant la forme d'un programme général de soutien à l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix pour la période 2022-2024 (ci-après dénommée "mesure d'assistance"). La mesure d'assistance permet le financement d'actions de soutien à l'Union africaine approuvées par le Comité politique et de sécurité au plus tard le 31 décembre 2025.
- (2) Le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à la mesure d'assistance n'avait pas été pleinement mobilisé au 31 décembre 2025.
- (3) Compte tenu de besoins persistants, l'Union africaine a manifesté son intérêt de continuer à bénéficier de la mesure d'assistance.
- (4) Afin de maximiser le soutien à l'Union africaine, la mesure d'assistance devrait financer des actions qui doivent être approuvées par le Comité politique et de sécurité au plus tard le 30 avril 2026.
- (5) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2022/667 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (PESC) 2022/667 du Conseil du 21 avril 2022 relative à une mesure d'assistance prenant la forme d'un programme général de soutien à l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix pour la période 2022-2024 (JO L 121 du 22.4.2022, p. 38, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/667/oj>).

Article premier

À l'article 1^{er} de la décision (PESC) 2022/667, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

- "1. Il est institué une mesure d'assistance prenant la forme d'un programme général de soutien à l'Union africaine (UA), à financer au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP) (ci-après dénommée "mesure d'assistance"). La mesure d'assistance finance des actions approuvées par le Comité politique et de sécurité (COPS) au plus tard le 30 avril 2026."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président/La présidente